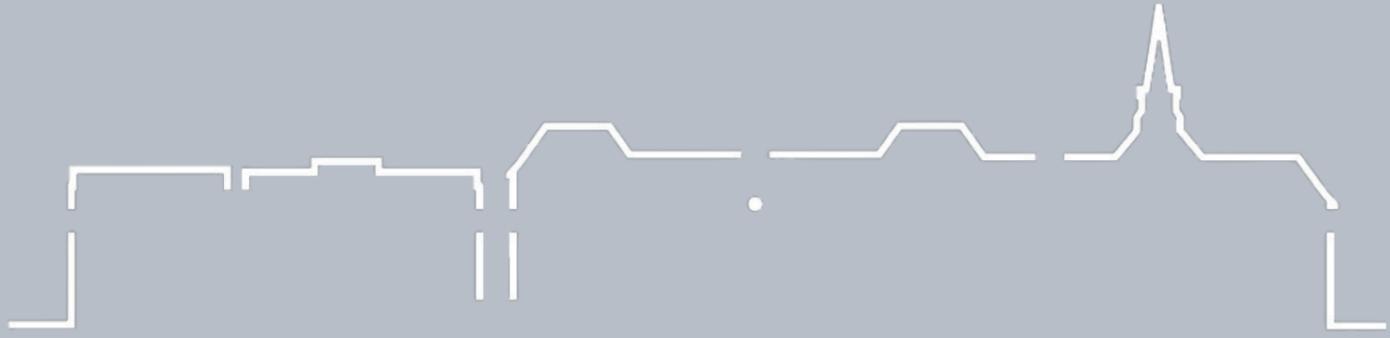


Livret d'Accueil



CENTRE LES BRUYERES

ACCUEIL & HEBERGEMENT DE PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



Établissement
d'Accueil
Médicalisé (EAM)

La Devèze 15230 Paulhenc



Bienvenue

Nous sommes heureux de vous remettre ce livret d'accueil conçu pour vous faire découvrir l'établissement d'accueil médicalisé et ses prestations d'accompagnement. Les démarches à effectuer pour être accueilli(e) y sont présentées et vous retrouverez également les informations indispensables à une bonne intégration. L'ensemble du personnel et moi-même sommes à votre écoute pour vous accompagner au quotidien et vous apporter une réponse personnalisée et adaptée à vos besoins.

**Mme FERRAND Audrey
Directrice d'établissement**



Horaires du secrétariat

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Tél : 04.71.23.30.75 - Fax : 04.71.23.38.34

Courriel :

centreslesbruyeres@associationlesbruyeres.fr



Pour Joindre les unités de l'EAM directement :

Maison du Lac : 04-71-23-60-15

Arc en Ciel : 04-71-23-60-16

Emeraudes : 04-71-23-60-17

Bellevue : 04-71-23-60-70

Présentation

Le Centre les Bruyères se situe sur la commune de Paulhenc dans le département du Cantal .
Ouvert en 1866 par le Père Robert sous le nom d'hospice des incurables.

A son décès , les soeurs Franciscaines poursuivent son oeuvre.

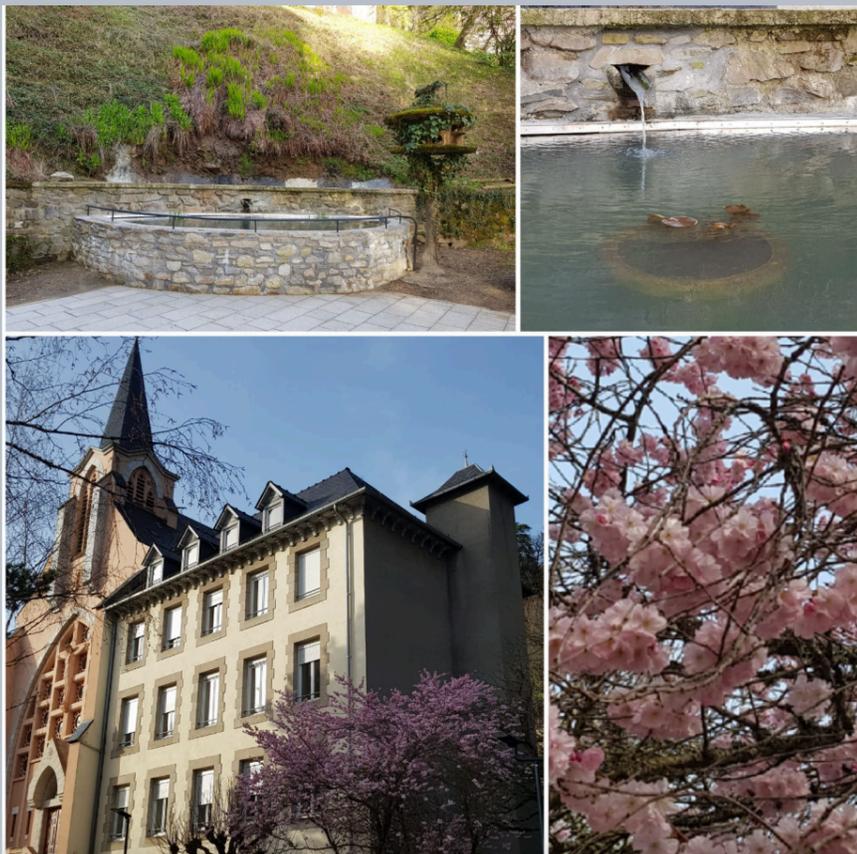
- En 1934 suite à la mise en eau du Barrage de Sarrans les soeurs sont obligées de déménager sur le site actuel du Centre.
- En 1978 l'Association les Bruyères voit le jour.
- En 1985 un projet de restructuration de l'établissement est mis en oeuvre
- En 1987 la première direction laïque prend la suite des soeurs Franciscaines.
- Entre 1987 Et 1992 mise à jour du projet et exécution des travaux, suppression des dortoirs et création des unités de vie.
- En 1995-1996 création d'une unité de vie composée de 8 logements à Pierrefort
- En 1999 -2000 extension à Pierrefort avec une nouvelle unité de vie en Studio pour les résidents vieillissants.

- En 2018 un nouveau bâtiment se construit et abrite les 4 unités de vie du FAM :
 - Maison du Lac
 - Arc en Ciel
 - Les Emeraudes
 - Bellevue

- En 2020 le bâtiment central est réhabilité et abrite les unités du Foyer Occupationnel :
 - Gentianes
 - Hirondelles
 - Chanteclair
 - Colibris

- En 2022-2024: le bâtiment des Lauriers est rénové et transformé en plusieurs studios à destination du SAVS.

- 2023 création du SAMSAH DES MONTS DU CANTAL .



Situation

Géographique



Via Clermont-Ferrand



Centre les Bruyères
FAM
Foyer de vie

La Dévèze
15230 Paulhenc

Site de Pierrefort
SAVS

- Foyer de Vie
- SAMSAH des Monts du Cantal

Les Valeurs de l'établissement Au cœur du Projet du résident

1 / LA BIEN-TRAITANCE

Ne pas limiter la personne à ses déficiences mais s'appuyer sur ses compétences pour l'amener au maximum de ses possibilités.
Considérer la personne accueillie comme un adulte ayant des droits et des devoirs, un citoyen à part entière.

Ainsi nous recueillons les souhaits de la personne accueillie et nous évaluons ses besoins afin de créer un accompagnement individualisé.

2 / LE RESPECT

Accepter les différences, sans jugement, dans l'écoute et la tolérance.

Tenir compte des choix de la personne accueillie et la laisser faire autant que possible afin de préserver son autonomie.

Respecter son intimité, sa dignité.

3 / QUALITÉ DE VIE

Développer la notion du « vivre ensemble » tout en préservant l'épanouissement, le confort et la sécurité de chacun.

Accompagner à l'estime de soi par le « prendre soin ».
Favoriser la socialisation et le maintien des liens familiaux dans le respect du choix de la personne et des mesures de protection.

Soutenir la personne accueillie dans la pratique religieuse qu'elle a choisie.

Accompagner et soutenir la personne accueillie dans sa vie affective.

4 / LA COHESION D'ÉQUIPE

Favoriser la communication et la liberté d'expression au sein de l'équipe, source de savoirs et de complémentarité.

Faire émerger les propositions de chaque professionnel pour mettre en mouvement l'accompagnement individualisé.

Réaliser nos objectifs communs dans la cohésion, la solidarité et l'entraide.

Agir en fonction des décisions d'équipe, dans la confiance, la cohérence et l'interdisciplinarité.

5 / PROFESSIONNALISME

S'engager dans une démarche éthique et responsable pour être force de proposition au service de la qualité de l'accompagnement.
Prendre de la distance vis-à-vis des situations complexes, connaître ses limites et savoir passer le relais.

Suivre l'actualité législative et s'appropriier les nouvelles recommandations professionnelles.

Respecter la confidentialité des informations recueillies en lien avec le secret professionnel.

Admission

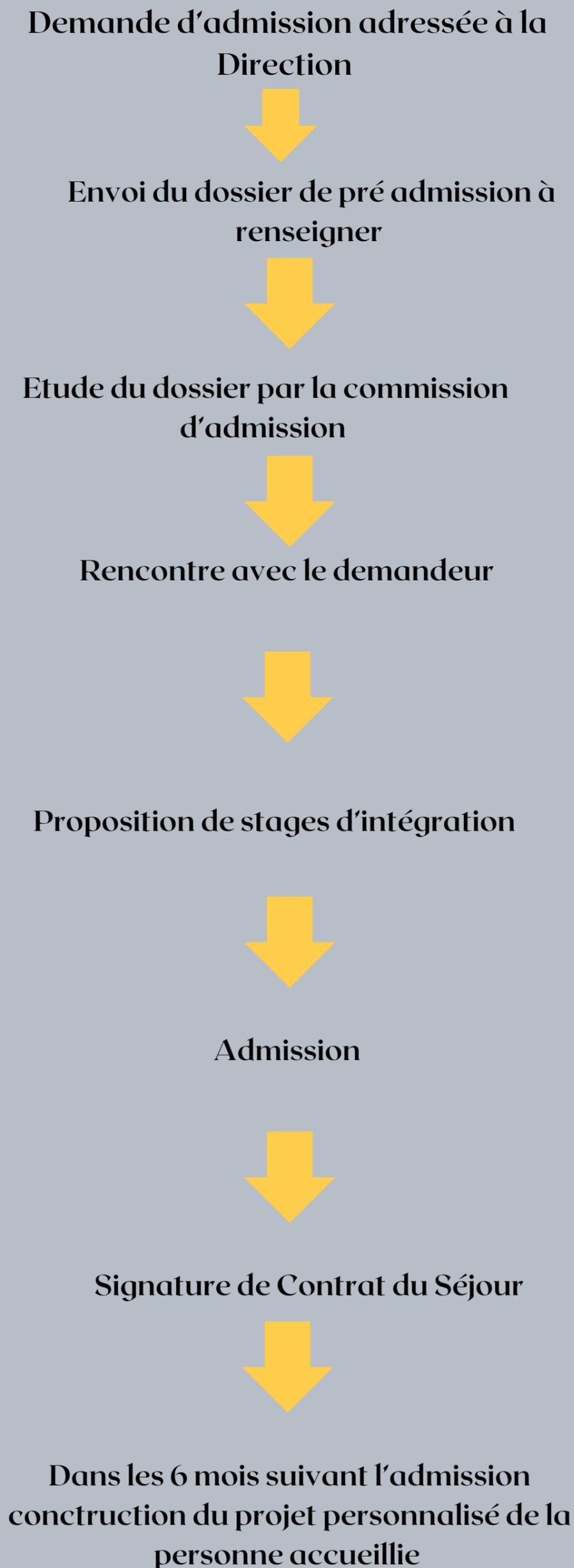
> Intégration

Afin de prétendre à une admission au sein de l'Établissement d'accueil Médicalisé, il vous faut détenir une notification d'orientation "EAM" délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapée (MDPH).

Lorsque la commission d'admission émet un avis favorable, une rencontre et une visite sont proposées avec le demandeur, accompagné de sa famille et/ou de son représentant légal et/ou de l'équipe de l'établissement d'origine.

Des stages d'intégration et/ou d'évaluation de 3 semaines (renouvelables) sont programmés. Prévoir le traitement pour la durée du stage.

A l'issue de cette période un bilan de stage est réalisé et le demandeur peut être inscrit sur liste d'attente ou bénéficiaire d'une place à la suite du stage.



Documents à Fournir

Lorsque vous êtes admis à l'EAM, votre dossier est composé d'un volet administratif, d'un volet médical et d'un volet éducatif.
A cet effet, des documents vous sont remis et seront à nous retourner dûment complétés et signés.

Volet administratif

- Photocopie de votre Carte vitale et attestation de droits.
- Photocopie de votre Carte de complémentaire santé (mutuelle).
 - Photocopie de votre Carte nationale d'identité.
 - Photocopie de votre Carte d'invalidité.
 - Notification de la MDPH. pour l'AAH. et l'orientation en EAM.
- Notification de la mesure de protection juridique.
 - Un extrait d'acte de Naissance
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
 - 2 photos d'identité.

Un chèque de 50 euros : Pour le marquage de son linge personnel assuré par l'établissement

Volet médical

- Bilan médical précisant les antécédents médicaux, allergies médicamenteuses.
- Prescription du traitement en cours.
 - Médicaments pour 3 jours.
 - Protocole de soin en cours.
- Carnet de santé et de vaccination.
- Date du dernier suivi dentaire et nom du dentiste.
- Date du dernier suivi ophtalmologiste et nom du médecin.
- Nom des autres spécialistes et comptes rendus médicaux.

Volet éducatif

Dernier projet personnalisé
ou bilan d'accompagnement.

Documents remis

Contrat de séjour.
Règlement de fonctionnement.

Présentation de l'équipe

L'interdisciplinarité des équipes est une richesse au service de vos besoins .

Des fonctions directement dédiées à votre accompagnement :

Accompagnement socio-éducatif
Accompagnants Éducatif et Social ,
Animateurs , Chefs de service éducatif,
Moniteurs Éducateurs , Surveillants de nuit.

Accompagnement à la santé
Aide Soignants, Ergothérapeute,
Infirmiers.
Kinésithérapeutes, Médecins généralistes,
Psychiatre.

Podologues , Diététiciens Sage Femme,
Pharmacien : intervenants extérieurs

Des fonctions en support à votre accompagnement :

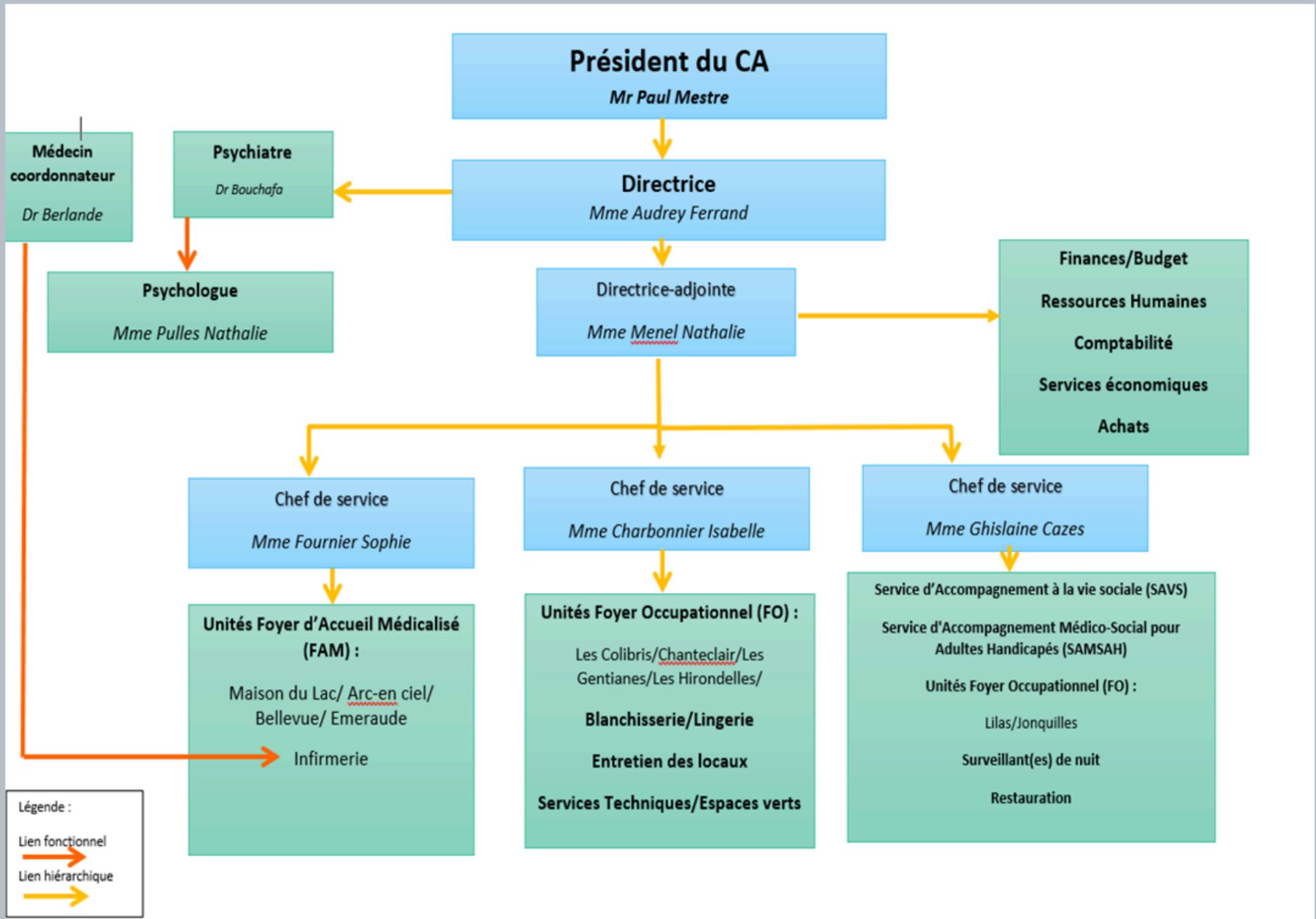
Équipe administrative

Adjoint administratif, Comptable,
Directrice, Secrétaire , Économe.

Équipe logistique

Agent des espaces verts, Agents des
services techniques, Agents de service
intérieur (ménage et lingerie) , Cuisiniers.

Organigramme



Missions de l'Établissement d'Accueil Médicalisé

L'Établissement d'accueil médicalisé est un lieu de vie. L'ensemble des prestations proposées ont pour objectifs de maintenir l'autonomie et de soutenir la personne accueillie dans sa vie relationnelle et sociale.

Infirmierie



Le projet personnalisé (PP) une co-construction entre les professionnels et la personne accueillie et son entourage

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet personnalisé qui vient recueillir les souhaits, évaluer les besoins et définir des objectifs individualisés.

Maintien et développement de l'autonomie

- L'accompagnement dans tous les actes quotidiens de la vie : la toilette, le rangement, le repas, la personnalisation de l'espace de vie, les activités, l'écoute, les sorties.
- La communication et les relations avec autrui.
- L'acquisition de nouveaux savoirs, savoir faire, savoir être



Atelier Cuisine du Samedi Soir

Accompagnement à la santé

Le suivi médical, les soins quotidiens, les séances paramédicales, sont mis en oeuvre afin de concourir à la bonne santé physique et psychique de la personne accueillie.

Nous veillons à l'adaptation et au confort de la personne de manière individualisé en

Prise en charge de la Douleur

Tout au long de votre parcours de vie des douleurs peuvent se présenter. Par notre accompagnement pluridisciplinaire, par l'écoute, l'observation, nous utiliserons avec vous des échelles d'évaluation et nous mettrons en place des solutions pour soulager votre douleur.

Participation sociale

Différents types d'accompagnements permettent de favoriser la participation sociale des personnes accompagnées :

- à l'exercice des droits et libertés,
- à l'expression du projet personnalisé,
- à l'exercice de ses rôles sociaux,
- à la gestion de ses ressources.

Accompagnement vers la fin de vie

Accompagner quelqu'un ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre. C'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas..

Les prestations logistiques



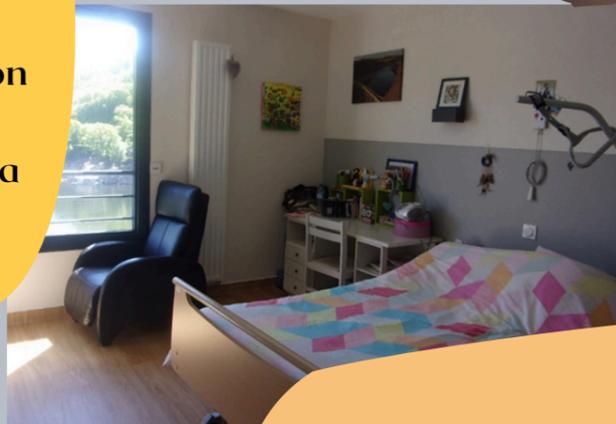
L'hébergement

Chambre individuelle (équipée de rails de transfert en cas de nécessité) avec salle d'eau

Salle à manger collective par unité avec coin salon et télévision

Vous avez la possibilité de meubler votre chambre selon vos envies

Votre chambre est votre espace privé et vous pouvez la fermer à clé si vous le souhaitez



Balnéothérapie

Les locaux d'activités et de Loisirs



Salles d'activités

Salle snoezelen

Salle de balnéothérapie

Salle des fêtes

Salle esthétique et coiffure

Cuisine d'apprentissage

Piscine chauffée intérieure



Restauration

Cuisine sur site

Self



Les locaux de soins

Infirmierie

Bureau médecin psychiatre

Salle de soins

Salle kinésithérapie

Bureau psychologue



Lingerie

Linge des résidents entretenu sur site



Transports

15 Véhicules dont 2 aménagés

Activités éducatives

Les activités éducatives visent l'épanouissement de la personne à travers le développement de l'autonomie, la recherche du bien-être et la valorisation de l'image de soi.

Activités culturelles

- Théâtre
- Atelier lecture et calcul
- Lecture
- Plume bavarde : journal de l'établissement
- Sortie culturelle, concert, musée, cinéma, festivités locales
- Accompagnement à la médiathèque
- Casque de réalité virtuelle



Spiritualité

Une messe est proposée chaque jeudi aux personnes qui le souhaitent

Activités sportives

- Marche
- Equithérapie
- Piscine
- Pétanque
- Sport adapté

Activités ludiques et manuelles

- Atelier créatif
- Atelier couture
- Jeux de société
- Bricolage



Activités culinaire

- Atelier cuisine du samedi
- Atelier pâtisserie
- Concours de pâtisserie



Activités de bien-être

- Snoezelen
- Balnéothérapie
- Esthétique
- Coiffure
- Relaxation
- Yoga
- Bains de forêt



Les sorties achats

Des sorties sont organisées en individuel et/ou en collectif : achats personnels vêtements, produits d'hygiène...

Les séjours



Des séjours encadrés par les équipes offrent la possibilité d'une activité touristique, sportive ou culturelle, hors de l'enceinte de l'établissement.

Sortir de l'institution, proposer un nouveau cadre et un changement d'air, partir en vacances sont les objectifs principaux de ces séjours, tout en tenant compte du projet personnalisé

Les Services à la Collectivité

Les ateliers services à la collectivité permettent aux personnes accueillies qui le souhaitent, de mobiliser des compétences proches du milieu professionnel et ainsi de se rendre acteur de la vie institutionnelle.

Pour leur participation aux services à la collectivité les personnes accueillies reçoivent une rétribution à chaque fin de mois.

Entretien des Locaux

Ménage



Cuisine et Economat

Aide en Cuisine

Participation à l'élaboration des repas
Livraison des petits déjeuner et des produits d'entretien sur les unités



Espaces Verts

Entretien des espaces verts
Entretien du bassin



Administratif

Aide à la distribution du courrier
Destruction des papiers
Préparation des rétributions



Lingerie

Pliage de Linge
Rangement



Services Techniques

Aide aux déménagements
Aide aux petits travaux



Une Journée Type à l'ÉAM

7H30-9H30



Lever et petit déjeuner

Vous vous réveillez chacun à votre rythme.
Le petit déjeuner est pris sur l'unité de vie
Vous vous apprêtez pour votre journée.

13H30-14H30



Vous pouvez vous reposer
si vous le souhaitez

14h30-18H45



En fonction des objectifs définis dans votre
projet personnalisé, vous participez aux
différentes activités : service à la collectivité
et/ou éducatives et sportives .

Vous pouvez également bénéficier de séances
paramédicales ou du visite médicale.

A partir de 18 H : Préparation de la soirée (
douches, mise en pyjama ...)

9h30-12h



En fonction des objectifs définis dans votre
projet personnalisé, vous participez aux
différentes activités : service à la collectivité
et/ou éducatives et sportives .

Vous pouvez également bénéficier de séances
paramédicales ou du visite médicale.

12h00 -13h30



Vous prenez votre repas dans la salle à manger
de votre unité de vie.

Vous avez la possibilité de déjeuner dans votre
chambre.

19H -20h00



Vous prenez votre repas dans la salle à
manger de votre unité de vie .

Vous avez la possibilité de dîner dans votre
chambre

A partir de 20h00



Vous vous préparez au coucher avec vos
accompagnants

Vous avez la possibilité de regarder la TV
Toute la nuit vous pouvez faire appel aux
surveillants(es) de nuit en cas de besoin.

Lien Social et Familial

Les festivités

Des festivités et animations sont organisées tout au long de l'année.

D'autres occasions permettent aux familles et aux personnes accueillies de se retrouver pour célébrer les fêtes traditionnelles.



La fête des résidents

Cette journée est un temps fort de l'année. Elle réunit l'ensemble des professionnels, les membres du Conseil d'Administration du Centre les Bruyères, les personnes accueillies et leurs proches dans une ambiance conviviale et estivale : rétrospective de l'année, exposition des oeuvres réalisées, repas, animations, jeux et après-midi dansante



Le Noël des enfants du personnel

Cette journée réunit les enfants du personnel et les personnes accueillies autour d'un spectacle et d'un goûter

C'est un moment de partage très apprécié par les personnes accueillies



Expressions des personnes accueillies

Le dialogue permanent entre les personnes accueillies, l'entourage et l'établissement favorise l'expression des besoins et la mise en oeuvre de réponses appropriées, visant l'amélioration de la qualité des prestations. L'ensemble des professionnels est à l'écoute au quotidien et des instances spécifiques permettent des échanges à dimension collectives.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

C'est un lieu d'expression et d'information privilégié des personnes accueillies. Les membres du CVS sont élus pour une durée de 3 ans par les personnes accueillies dans les unités de vie. Siègent également un représentant des familles, le maire de la commune de Paulhenc,

le vice-président du Conseil d'administration, un professionnel.

Le CVS se réunit 4 fois par an.

Chaque CVS donne lieu à un compte rendu largement diffusé dans l'établissement.

Les membres du CVS formulent des avis et des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'EAM : organisation, vie quotidienne, activités, animations socio-culturelles, services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements.

Le CVS est également associé à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Le groupe de paroles Vie affective et sexuelle :

Le droit à une vie affective et sexuelle s'impose en tant que liberté individuelle. Nous proposons des groupes de paroles autour de la vie affective et sexuelle aux personnes accueillies animés par une sage femme et une infirmière.

Ces espaces de paroles donnent des informations de prévention, travaillent la notion de consentement. La protection des personnes, le respect de leur intimité, la prévention des violences sexuelles et des infections sexuellement transmissibles y sont abordés.

Le projet personnalisé :

Lorsque nous construisons un PP ce dernier est toujours élaboré avec l'avis de la personne accueillie.

La Commission Menu :

La commission menu vise à établir des préconisations en termes d'équilibre alimentaire en créant des menus intégrant la notion de plaisir, tout en préservant le capital santé.

Elle est composée de

- Un cuisinier
- Un diététicien
- Un économiste
- Un chef de service
- Un infirmier

Une fois par semaine l'économiste et le chef de service se rendent sur une unité pour créer avec les personnes accueillies une journée de menu.

Lien avec l'entourage familial :

Dans le respect de vos choix, vous avez la possibilité d'être accueilli(e) chez vos proches, à la journée ou en nuitée, du vendredi après-midi au lundi matin.

Ces sorties sont à organiser en amont avec le secrétariat, les professionnels et les personnes qui vous recevront.

L'EAM est un lieu ouvert où vos proches sont les bienvenus.

Lorsque vous venez visiter votre proche vous avez la possibilité de manger sur place.

Nous pouvons également héberger dans un studio les personnes qui vous rendent visite (voir tarifs au secrétariat)

Droits et Informations



Facturation :

Le prix de journée est à la charge de la personne accueillie. Lorsque ses ressources ne lui permettent pas de s'en acquitter, les frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale. Les personnes accueillies doivent toutefois y contribuer selon la législation en vigueur, soit 70% du montant des ressources (Allocation aux Adultes Handicapés ou pension d'invalidité). Cette somme est facturée mensuellement par l'établissement et reversée directement au Conseil Départemental



Transports :

Pour les accompagnements lors des sorties (activités, achats, visites médicales...) l'établissement dispose d'un parc automobile et assure le transport. Pour les séjours et week-ends chez vos proches, les transports sont assurés par votre entourage, par des taxis ou par une navette qui relie le Centre les Bruyères jusqu'à Aurillac.



Assurances :

Les personnes accueillies sont couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'établissement. Cette assurance institutionnelle ne vous couvre pas hors de l'établissement, ni pour les sinistres que vous pourriez occasionner au sein du foyer d'accueil médicalisé. Chaque personne doit donc souscrire une responsabilité civile à son propre nom et à l'adresse du FAM. D'autre part, il est demandé à chaque représentant légal de souscrire à une complémentaire santé (mutuelle) pour couvrir son protégé.



Sortie définitive :

La personne accompagnée peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie. La Direction informera le demandeur des conséquences éventuelles de sa décision. Après avis de la MDPH, l'établissement peut mettre fin à l'accompagnement notamment en cas de non respect du règlement de fonctionnement.

Dynamique de Parcours :

Le Centre les Bruyères propose différents types d'accueil et d'hébergements:

- en unité de vie collective
- en semi autonomie
- en appartement

En fonction de l'évolution des besoins des personnes accompagnées, l'équipe éducative peut proposer un autre type d'accueil.

La personne accueillie ou son représentant légal peut également nous solliciter afin de changer d'unité de vie ou de type d'accueil.



EN CAS DE PROBLEME

Un conflit, vous ne vous sentez pas entendu ? N'hésitez pas à prendre rendez vous avec votre chef de service ou bien la direction, des solutions existent

Vous pouvez également contacter le conseil départemental qui vous orientera vers un médiateur

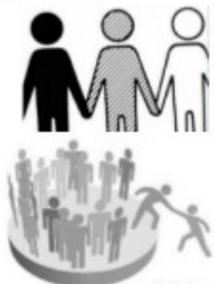
Charte des droits et des libertés de la Personne accueillie

ARTICLE 1 PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

La discrimination:

C'est rejeter quelqu'un qui est différent.

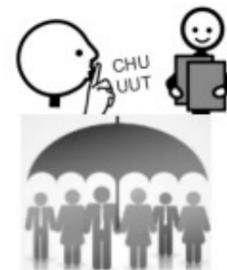
Je dois être respecté comme je suis.



ARTICLE 7 DROIT À LA PROTECTION

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.

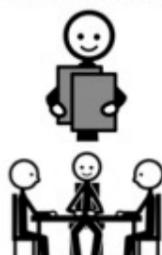
L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



ARTICLE 2 DROIT À LA PRISE EN CHARGE ET À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

L'établissement me propose un projet individualisé pour m'accompagner.

Le projet est discuté avec moi.



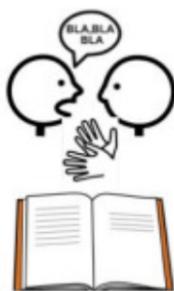
ARTICLE 8 DROIT À L'AUTONOMIE

L'établissement m'accompagne pour devenir plus autonome dans tous les domaines.



ARTICLE 3 DROIT À L'INFORMATION

L'établissement me donne un livret d'accueil et me l'explique.



ARTICLE 9 PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.

Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.

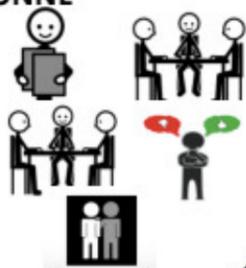


ARTICLE 4 PRINCIPE DE LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ECLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Je dois participer à l'écriture de mon projet individualisé. Je donne mon avis.

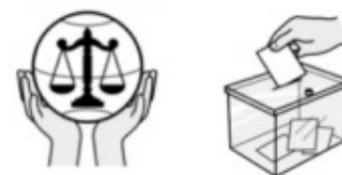
Je dois être d'accord avec mon projet. Mon projet correspond à mes envies.

Quand je choisis, il faut m'expliquer ce qui va arriver. Je peux être aidé par ma famille ou par la personne de mon choix.



ARTICLE 10 DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques, comme aller voter par exemple.



ARTICLE 5 DROIT À LA RENONCIATION

Seul ou avec mon représentant légal, je peux changer mon accompagnement.

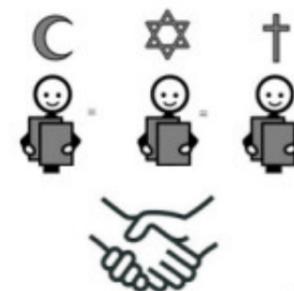
J'ai le droit d'arrêter mon accompagnement par écrit.



ARTICLE 11 DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Je peux choisir ma religion. Je peux la pratiquer en respectant les règles de l'établissement.

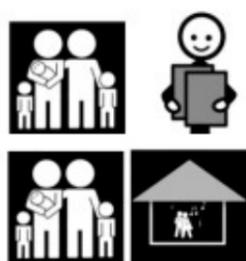
Je dois respecter les autres religions.



ARTICLE 6 DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

J'ai le droit d'inviter ma famille pour mon projet individualisé.

Je peux inviter mes proches à certains événements de l'établissement.



ARTICLE 12

RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

Je dois être respecté comme je suis.

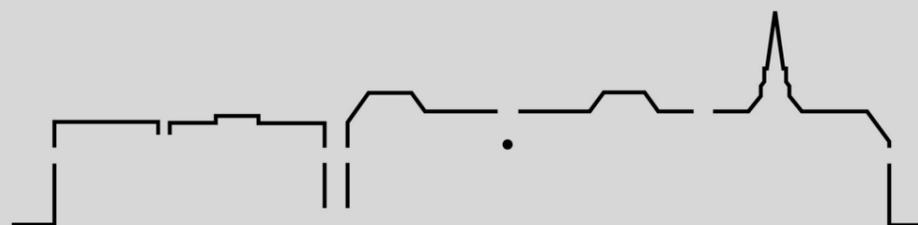
Ça veut dire:

Que l'on doit me parler correctement.

Que l'on doit agir avec moi sans violence.

Les personnes qui m'entourent doivent respecter ma vie, mes choix.





CENTRE LES BRUYERES

ACCUEIL & HEBERGEMENT DE PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP

Centre les Bruyères

Foyer d'Accueil Médicalisé

Adresse- Lieu Dit La Devéze - 15230- Paulhenc

Tél : 04 71 23 30 75 Fax : 04 71 23 38 34

Courriel : centresbruyeres@associationlesbruyeres.fr